

*Examen de l'investissement étranger*

En outre, monsieur l'Orateur, la décision définitive est d'ordre politique. Cette loi ne sera pas enterrée dans les officines de la bureaucratie, assujettie à des décisions de sous-ministres, de sous-ministres adjoints et de troisièmes sous-ministres adjoints. Les décisions seront arrêtées dans l'arène politique et, en prenant une décision de la sorte, un ministre se rend lui-même politiquement responsable. Les décisions prises dans ce domaine recevront de plus en plus de publicité, et tout ceci est la conséquence de l'intérêt que l'ensemble des Canadiens portent au nationalisme économique et à la sauvegarde du contrôle de leur destinée économique. Je me réjouis du fait que les prises de contrôle seront soumises à un examen politique et je suis certain que cette loi nous aidera à conserver la mainmise canadienne sur notre propre expansion. La mesure à l'étude comporte des avantages et je ne suis pas de l'avis de mon collègue de York-Sud...

• (1610)

**Une voix:** Je regrette, mais il n'est pas votre collègue.

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais que les interventions des députés soient plus intelligibles, car alors je pourrais en saisir la portée. Il semble que les renseignements recueillis au cours d'enquêtes seront des plus avantageux pour la mise en œuvre des politiques ministérielles en matière de nationalisme économique.

La théorie du voile, appliquée par les grandes sociétés, a toujours été la note dominante du droit des sociétés au Canada. Cette théorie a été grandement désavantageuse pour le Canada, dans le secteur des connaissances et des renseignements, secteur relié aux décisions économiques prises au Canada et qui ont des effets sur la destinée de notre pays. J'espère que les nouveaux règlements sur la nécessité de communiquer les renseignements, qui sera imposée aux sociétés étrangères et aux investisseurs étrangers désireux d'acheter des entreprises canadiennes, seront très explicites et tiendront compte de toutes les circonstances. C'est un aspect important à mes yeux, car il nous faudra pendant un certain temps encore prendre des décisions sur l'opportunité de tel ou tel investissement. Plus nous obtiendrons de renseignements, mieux ce sera.

Il y a un aspect qui ne figure pas dans le projet de loi et que j'aimerais bien voir, sinon là, du moins dans une prochaine mesure législative. Je veux parler de l'utilisation de la Corporation de développement du Canada. Le député de York-Sud voudrait que la structure de cet organisme soit complètement modifiée. C'est bien facile pour lui de proposer un changement complet. C'est sans doute facile de préconiser des changements subits ou radicaux, mais ceux qui gouvernent ne peuvent pas toujours les prôner. J'aimerais consigner ceci au compte rendu: nous pourrions recourir à la Corporation de développement du Canada pour la mise en œuvre des moyens sur lesquels nous légiférons actuellement. On pourrait y recourir pour la création d'un système contradictoire où chacun pourrait dire ce qu'il pense dans ce domaine.

Nos délibérations à la Chambre se déroulent suivant un système contradictoire et nous devrions y recourir dans la mise en œuvre des moyens à l'étude. J'aimerais que la Corporation de développement du Canada soit appelée à jouer un rôle, car je suis persuadé qu'elle deviendra, avec le temps, notre principal instrument en vue d'assurer le contrôle des entreprises commerciales. Je dirais également que, pour le moment, il serait prématuré d'utiliser cet organisme pour le système envisagé. Plus tard, on

aura tout le temps voulu pour examiner ma proposition et en discuter.

Selon le système contradictoire, la Corporation de développement du Canada pourrait être avisée des intentions d'un investisseur étranger de venir investir au Canada. A ce niveau, la Corporation de développement du Canada aurait la chance d'examiner le cas de la société faisant l'objet du projet d'acquisition et de voir s'il ne serait pas possible de faire une offre au ministre à ce sujet. Je crois sincèrement que dans beaucoup de cas dans le passé, l'acquisition par des sociétés étrangères fut imposée à nos entreprises du fait qu'elles n'avaient pas suffisamment de capitaux pour se consolider ou s'étendre. Je suis certain que si la CDC entrait en jeu, elle pourrait intervenir dans la transaction. Elle aurait la possibilité d'investir dans la société que cherche à accaparer l'entreprise étrangère; cette société resterait donc aux mains des Canadiens. Le même raisonnement peut s'appliquer à la création de nouvelles entreprises, monsieur l'Orateur.

Nous nous trouvons dans la situation actuelle parce que les Canadiens ne sont pas renseignés au sujet des effets des investissements éventuels. J'estime que si on nous renseignait dans ce domaine, grâce à l'adoption de ce bill, les Canadiens pourraient mieux voir où leur argent devrait aller et ce qu'est un investissement opportun. En fait, la Corporation de développement du Canada serait l'instrument de transmission de la volonté des gens, parce qu'elle pourrait investir en parfaite connaissance de cause.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de participer au débat sur ce bill que l'on attendait depuis si longtemps. Pour être efficace, il faut qu'il reçoive l'appui du public. Il faut que le public reconnaisse l'importance de chaque décision prise en vertu de ce bill. Étant donné la portée de ce bill chaque décision fera précédent. Je pense que les Canadiens doivent suivre tout le processus afin que, grâce à leur participation et à leur réaction, le gouvernement sache ce qu'il doit faire. L'intérêt national et le bien public régiront, bien sûr, l'exercice de la discrétion ministérielle. Seul un public averti, qui reconnaît les difficultés auxquelles le ministre doit faire face, pourra conseiller ce dernier sur le bien-fondé d'une décision.

**M. Ian Arrol (York-Est):** Monsieur l'Orateur, jusqu'à ces derniers temps, le Canada a été un jeune géant incapable de se tenir debout. Il a d'abord été nourri par la Grande-Bretagne—il ne l'a pas été par la France—puis par les États-Unis. Dans notre enfance, nous avons été nourris par la Grande-Bretagne, par son argent et sa technologie. En vieillissant, nous avons quitté notre mère pour une personnalité plus intéressante et plus dans le vent qui avait quelque chose à nous donner, une personnalité qui se trouve tout près, de l'autre côté de la rue, l'oncle Sam. En plus de nous donner des fonds, l'oncle Sam a le plus souvent pensé à notre place.

L'oncle Sam a mis au point des idées que nous avons copiées, comme par exemple, le travail à la chaîne, l'utilisation des ordinateurs, la comptabilisation des frais, le traitement des données et les nouvelles méthodes d'embaquetage et de commercialisation. Ce sont les fonds de l'oncle Sam que nous avons utilisés pour la recherche, si bien que même si nous n'avions pas d'idée en tête, nous avions de l'argent dans nos poches. L'oncle Sam a construit nos premières bibliothèques et les a garnies de livres. Il a instruit nos diplômés d'université en leur donnant des bourses des fondations Rockefeller, Carnegie, Ford et Fullbright. En fait, nos relations avec les États-Unis nous ont tout apporté, sauf la fierté. Toutefois, les temps chan-